

DECRET N°2010-260 DU 11 JUIN 2010

portant approbation des états financiers
de l'Institut Géographique National (I.G.N.)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
 - Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
 - Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
 - Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
 - Vu** le décret n° 2007-447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
 - Vu** le décret n° 98-477 du 15 octobre 1998 portant approbation des statuts de l'Institut Géographique National (IGN) ;
 - Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière et du Ministre de l'Economie et des Finances.
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 juin 2010 ;

OS

3

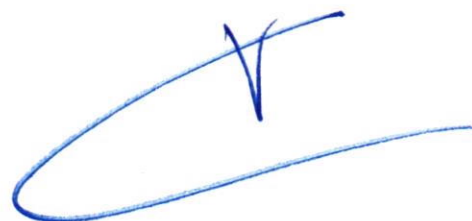
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers de l'Institut Géographique National (IGN) pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

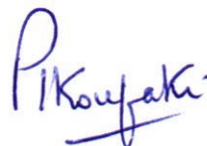
Fait à Cotonou, le 11 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



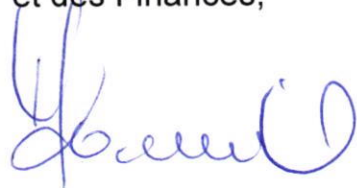
Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale



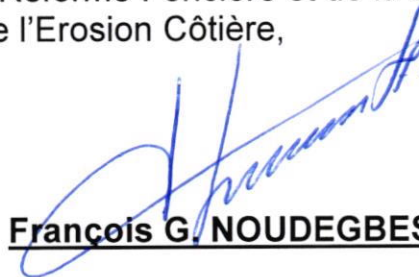
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
de la Réforme Foncière et de la Lutte
contre l'Erosion Côtière,



François G. NOUDEGBESSI.-

AMPLIATIONS : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MPDEPPCAG : 2 - MEF : 2 -
MUHRFLEC : 2 - AUTRES MINISTERES : 27 - SGG : 4 - IGE : 1 - IGF : 1 - DGAE - DGCPE : 3 -
IGN : 2 - DGBM - DCF - DGTCP - DGID-DGDDI : 5 - BN - DAN - DLC : 3 - GCONB - DGCST -
INSAE : 3 - BCP - CSM - IGAA : 3 - ENAM - FASEG - FADESP : 3 - UNIPAR - FDSP : 2 - JO : 1.

